

Objectif : L'objectif de cette formation est d'acquérir ou de consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et d'élaboration de stratégie visant à limiter leur recours.

En adéquation avec l'arrêté et ses annexes du 21 Octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel, cette formation a pour but de répondre à l'obligation de détention d'un certificat individuel « le Certiphyto ».

➤ **Le contenu de la Formation :**

Cette formation s'organise autour d'un :

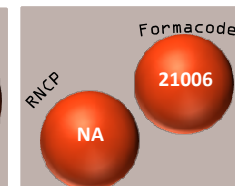
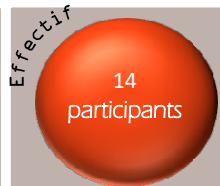
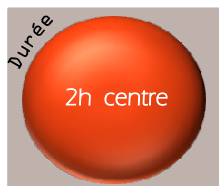
- TEST QCM

Et se finalise par un :

- TEST et correction
- Bordereau de score

Les **textes réglementaires** qui y sont rattachés:

- **Décret n°2011-1325** du 18 Octobre 2011, fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels;
- **Décret n°2014-1570** du 22 décembre 2012, prolongeant la date butoires d'obtention des Certiphytos concernant les exploitants agricoles, les salariés agricoles et les agents des collectivités territoriales;
- **Décret n°2016-1125** du 11 août 2016, modifiant les conditions de délivrance et de renouvellement des certificats individuels.



Dates prévisionnelles :
Nous contacter

Public : Salarié

Prérequis :

- Aucun

Conditions d'accès :

- Inscription auprès du service formation courte
- Acceptation du devis
- Signature de la convention de formation et envoi du document de prise en charge de l'OPCO ou autre financement

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Salles de formation et espace de vie accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.

Tarif : CERTIPHYTO Renouvellement par test en Formation Initiale : 150€ (Voir conditions générales de vente)

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	DÉROULEMENT ET MÉTHODES	SUIVI ET ÉVALUATION	CERTIFICATION ET EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référent Expert et Certifié dans le secteur ▪ Test sur PC 	<p>Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite de la certification visée.</p> <p>Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.</p> <p>Suivi de l'exécution : Evaluation de la satisfaction, feuilles de présences signées par les stagiaires et le formateur</p>	<p>L'évaluation est finalisée par un bordereau de score.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier à transmettre dans les 6 mois sur le site internet : ▪ https://www.service-public.fr/professionnels-entreprise/vosdroits/R31441 	<p>Validation du parcours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Attestation de fin de formation ➔ Attestation de Formation preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE. <p>Le certificat à une durée de validité de 5 ans</p>